COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 7 SEPTEMBRE 2026

Le lundi 7 septembre 2026, les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 31 août 2026 se sont réunis au pôle enfance jeunesse socioculturel dit « La Ferme », en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre SCHMIT

Présents : Daniel VINCENT - Céline BLANLOT - Sylviane LELANDAIS - Jean-François MORLAY - Aziz BALADI - Sébastien PICOT - Yann LEBOUTEILLER-QUENOUAULT - Salah GHERBI - Ludivine BENOIT - Laurent TUFFIER - Johanna DURIEC – Laurence LECONTE – Daniel PARIS – Laurence DUPONT formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :
Emmanuelle JARDIN-PAYET ayant donné pourvoir à Pierre SCHMIT
Jean-Paul FANET ayant donné pourvoir à Johanna DURIEC
Pascal GUEGAN ayant donné pourvoir à Aziz BALADI
Christine MIOUX ayant donné pourvoir à Laurent TUFFIER
Sophie LE PIFRE ayant donné pourvoir à Jean-François MORLAY
Jean-Luc GAUFFRE ayant donné pourvoir à Sylviane LELANDAIS
Frédérique KALBUSCH ayant donné pourvoir à Ludivine BENOIT (hors la délibération d'attribution de subvention)
Carole WITTEMBERG donne pouvoir à Daniel VINCENT

Secrétaire de séance : Ludivine BENOIT

Ordre du jour

1 °) Approbation du compte-rendu du 29 juin 2026

Le compte-rendu du 29 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

2 °) Atlas de la biodiversité : point d'avancement

Damien CHEREAU, stagiaire en charge du dossier présente une synthèse des actions menées depuis le lancement du dossier (cf. - annexe).

3°) Désignation des candidats pour l'E.H.P.A.D. de Douvres la Délivrande

Monsieur le Maire rappelle que suite aux élections municipales et en application du décret n° 2005-1260 du 4 octobre 2005 relatif à la « composition des conseils d'administration des établissements publics sociaux et médicaux sociaux locaux », les mandats des membres du Conseil d'administration de l'E.H.P.A.D. Intercommunal de Douvres la Délivrande représentant les collectivités territoriales ont pris fin. Afin de procéder au renouvellement de ces membres qui sont au nombre de neuf sur les dix-huit que compte le conseil d'administration, les dix-sept collectivités doivent désigner de nouveaux représentants. Cette désignation se déroule en 3 étapes :

1. Chaque collectivité désigne un candidat potentiel. Monsieur le Maire rappelle que lors de son conseil du 30 mars dernier, Madame Christine MIOUX a été désignée comme candidate pour la commune d'Hermanville-Sur-Mer.
2. Après réception de l'ensemble des délibérations des conseils municipaux, la liste complète des candidats désignés (17) est ensuite adressée à chaque collectivité qui se prononce sur cette liste en faveur de 9 candidats.
3. L'E.H.P.A.D. procède ensuite au dépouillement des voix obtenues par chaque candidat et convoquera ensuite le conseil d'administration d'installation

Le conseil municipal doit aujourd'hui se prononcer en faveur de 9 candidats. Monsieur le Maire donne lecture de la liste de 17 candidats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide se prononcer en faveur de :

1. Commune d'HERMANVILLE-SUR-MER – Mme MIOUX Christine
2. Commune de MATHIEU – Mme HAUCOURT
3. Commune de LANGRUNE – Mme BERTON Françoise
4. Commune de BIEVILLE-BEUVILLE- Mme LANCE Catherine
5. Commune de DOUVRES-LA-DELIVRANDE – Mme VASSE Christine
6. Commune de LUC-SUR-MER – Mme CRENEL Claudie
7. Commune de COLLEVILLE-MONTGOMERY – Mme Lyliane RENAULT
8. Commune de LION-SUR-MER – Mme ROSALIE Patricia
9. Commune de OUISTREHAM RIVA BELLA – Mme LEGAGNEUR

4°) SDEC – Effacement des réseaux – Avenue du 6 Juin – mise au point définitive

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

La partie éclairage public sera financée par la commune d'HERMANVILLE-SUR-MER et la partie télécommunication par la Communauté Urbaine CAEN LA MER.

Le coût global de cette opération, sur les bases de cette étude définitive, est de **55 962.49 € TTC**.

La partie éclairage public s'élève à 38 061.22 € TTC et la partie télécommunication à 17 901.28 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau d'éclairage est de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à **18 817.68 €** selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange,
- prend acte que le SDEC ENERGIE est propriétaire du génie civil de télécommunication,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
- décide d'inscrire le paiement de sa participation :

  ☐ en section d'investissement, **par fonds de concours**
  Le montant du fonds de concours sera recalculé sur la base de la facturation des travaux exécutés. Il ne pourra excéder 75 % du coût HT éligible. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.

- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 1 399.06 €,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Pour information, le dossier pour l'effacement des réseaux de la rue du Pré de l'Isle entrera dans sa phase d'étude technique définitive en mars 2027.

5°) Décision Budgétaire Modificative 2/2026

La présente décision modificative a pour objet de voter des virements de crédits devenus nécessaires lors de l'exécution du budget à savoir :

Fonctionnement

- Encaissement des remboursements de factures gaz sur exercices antérieurs.
- Corrections des titres 210/211/2012 de 2025 concernant le reversement par Campings Car Park des recettes.
    - un titre 210 corrigé pour la part fixe 2025 (problème de la TVA)
    - un titre 212 corrigé pour la part fixe 2024 (problème de la TVA)
    - un mandat d'annulation concernant le titre 211, en effet le montant de la part variable étant inférieure à la part fixe, seule la part fixe est à verser à la commune comme indiqué dans le contrat.

Investissement

- Prise en compte de l'étude définitive de l'effacement des réseaux Avenue du 6 juin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet de décision budgétaire modificative n°2/2026 présenté ci-dessous :

Fonctionnement dépenses

Imputation	BP +DM	DM 2/2026	BP+DM
673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	22 810.41 €	27 300 €	50 110.41€
65748 – Subventions aux autres personnes de droit privé	195 000 €	- 2 735 €	192 265 €
TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES			**24 565 €**

Fonctionnement recettes

Imputation	BP	DM 2/2026	BP+DM
70383 – Redevance de stationnement	56 000 €	+21 400 €	77 400 €
773 – Mandats annulés sur exercices antérieurs	0 €	+ 3 165 €	3 165 €
TOTAL DES RECETTES NOUVELLES			**24 565€**

Investissement dépenses

Imputation	BP	DM 2/2026	BP+DM
2041413 – Subv. Projet d'infrastructure	110 000 €	- 11 000 €	99 000.00 €
204182 – Subv. Organismes publics	79 220.80 €	+ 11 000 €	90 220.80 €
TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES			**0 €**

6°) Attribution de deux subventions à des particuliers – Char à voile/blokart

Monsieur le Maire explique qu'il a été saisi de deux demandes de subvention (de particuliers) pour participation aux frais de championnats nationaux et internationaux de char à voile/blokart.

Après en avoir échangé en municipalité :

- Il propose d'attribuer une subvention de 300€ à Emma GOSNET--KALBUCH pour contribution aux frais de sa participation au championnat du monde de blokart au Pays de Galles, au championnat d'Europe de standart à Anselles et au championnat de kart à voile aux Pays-Bas.
- Il propose d'attribuer une subvention de 300€ à Victor POULAIN pour contribution aux frais de sa participation au championnat du monde de blokart au Pays de Galles.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 300 € à Emma GOSNET--KALBUSH et une subvention de 300 € à Victor POULAIN.

- dit que les crédits sont prévus au budget 2026 à l'article 75748

7°) SDEC Energie : rapport d'activités 2025.

Le Maire présente le rapport d'activités 2026 du SDEC Energie (https://www.sdec-energie.fr/publications/).

8°) Convention de servitude de branchement ENEDIS – AA500 – rue et square des Tamaris

Monsieur le Maire expose : pour permettre le raccordement au réseau électrique de la propriété sise au 335 rue des Tamaris à Hermanville-sur-mer (démolition et reconstruction d'un pavillon), il est nécessaire d'accorder une servitude de passage aux services d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée :

- AA 500 – SQUARE ET RUE DES TAMARIS

La convention correspondante a été établie afin de déterminer les conditions de ces autorisations d'implantation, de passage et servitudes.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la signature de la convention de servitude avec ENEDIS.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'implantation et de servitude avec ENEDIS.

9°) Informations du maire et des maires-adjoints

- **Enquête publique du PLUi -HM du 25 août au 14 octobre 2026.** Le dossier est consultable en mairie ou sur le site internet : **https://www.pluihm-caenlamer.fr/**

- **Ateliers « La transition écologique se vit dans les territoires »** organisé par la Préfecture du Calvados.

    - Caen le 7 octobre 2026 à partir de 13h30 à Saint-Contest à la CCI. Ateliers à destination des élus et des acteurs socio-économiques du territoire.

- Le Maire fait part à l'assemblée du **décès** de Nadia HARACHE, ancienne employée de la mairie, de Jacques TIRARD, ancien Président d'Histoire Mémoire Souvenirs et de Marie-Thérèse, épouse de Daniel BOULAY électricien d'Hermanville-sur-mer.

- **Visite des bâtiments communaux pour les élus :** le samedi 19 septembre ou le samedi 3 octobre de 10h00 à 12h00.

- **Aire de camping-cars** : bilan de la saison estivale juin/juillet/août 2026.



- **Gens du voyage** : il a été recensé près de 160 caravanes présentes sur le territoire réparties en 8 groupes familiaux. Un groupe situé avenue Albert Camus a causé des soucis. La mairie a fait remonter les problèmes sanitaires liés à ces installations sauvages.

- **Verger** : la commission transition écologique va se réunir à nouveau le 15 septembre 2026 pour travailler sur le projet de création d'un verger dans l'espace vert situé le long de l'avenue Albert Camus, dans le prolongement de l'aire de Camping-cars.

- **Octobre Rose** : Hermanville sera à nouveau sur le parcours de la Marche de 10 kms le dimanche 4 octobre prochain.

- **Exposition Photos** : vernissage de l'exposition « La récolte » le mardi 3 novembre 2026 à la Ferme.

- **Travaux** : à partir du 9 novembre, mise en place des batardeaux à la cale du Courbet et la cale à Vévé (la Rosière).

- **Travaux de voirie 2026** : A partir du 14 septembre, plusieurs chantiers vont être engagés :

    - Rue de Compiègne (réfection voirie)
    - Rue du Bac du Port (création d'un trottoir)
    - Route de Caen (création d'un passage piéton et d'une allée rejoignant le domaine de Loutelle à la rue du Bac du Port)
    - Création d'une allée en face du Malaga pour rejoindre l'arrêt de bus.

- **Rentrée scolaire** : la rentrée s'est bien passée avec l'ouverture d'une 10ème classe et l'accueil d'une nouvelle enseignante. Les travaux de cet été (réfection d'une classe de l'ancien bâtiment, la création d'un abri de jardin, la libération et la mise en place de la dixième classe, l'achat de nouveaux mobiliers) a permis une rentrée dans la sérénité. Les services techniques ont engagé les travaux de réfection de la garderie scolaire des grands, ce qui a engendré une modification de l'accueil des enfants. Les grands sont donc accueillis à la médiathèque le matin et à la FERME le soir. Enfin, la mairie a acheté des ventilateurs brumisateurs pour l'ensemble des classes. Elle attend la livraison pour septembre. Une réflexion doit être menée pour trouver des solutions plus efficaces.

- **Stoppage** : Sylviane LELANDAIS présente la mise en place du dispositif du sport adapté à partir du 15 septembre 2026 en partenariat avec la commune de Luc-sur-Mer. Le but est de rompre l'isolement, prévenir le risque de chute, améliorer la condition générale des séniors et personnes isolées. Maelwenn BOSSER sera l'enseignante référente pour les communes de Luc-sur-mer et Hermanville-sur-mer à

compter du 15 septembre 2026 à raison de deux jours et demi par semaine pour chaque territoire. Un repérage des potentiels bénéficiaires est en cours par le CCAS, il sera complété par une rencontre avec les infirmières de la commune.

- **Collecte de sang** : Sylviane LELANDAIS présente le bilan très positif de la première collecte d'Hermanville-sur-mer qui s'est déroulée le 10 août dernier à la FERME :

    - 52 personnes accueillies
    - 45 personnes prélevées
    - 4 nouveaux donneurs

La FFDSB souhaite reconduite l'opération à l'été 2027.

Fin du conseil : 21h15

Prochain conseil : lundi 19 octobre 2026 à 20h00 – LA FERME.

Le Maire

Pierre SCHMIT

MAIRIE D'HERMANVILLE-SUR-MER (CALVADOS)

La Secrétaire de séance

Ludivine BENOIT